

AFFAIRE DU TAG DU 1ER MAI 2023 : CAMOUFLET POUR LE COLONEL VESTIEU DANS LA PROCÉDURE BAILLON POUR DIFFAMATION CONTRE JULIEN LE GUET

Nous avons appris hier que Ludovic Vestieu, colonel de gendarmerie ayant joué un rôle central dans la répression du mouvement anti-bassines - de l'envahissement du chantier de Mauzé-sur-le-Mignon en septembre 2021 jusqu'aux mobilisations de 2024, et en particulier lors des manifestations de Sainte-Soline d'octobre 2022 et de mars 2023 - se désiste de son action en diffamation et de son appel dans la procédure engagée contre Julien Le Guet, co-porte-parole du collectif Bassines Non Merci.

Cette procédure faisait suite à un tag réalisé le 1er mai 2023 lors d'une manifestation à Niort, quelques semaines après Sainte-Soline, portant le message : « Pour Serge et les 200 blessé-es de Sainte-Soline, Dubée, Vestieu, Darmanin en prison. » Rappelons que cette expression politique avait été peinte à la bombe de chantier et effacée moins de deux heures après la fin de la manifestation. Chacun.e appréciera le caractère ridicule d'une telle procédure...



Dans un courrier adressé à la Cour d'appel, Me Rodolphe Bosselut, avocat de Ludovic Vestieu annonce finalement l'abandon de cette procédure. Ce désistement intervient à la suite de l'arrêt rendu le 6 mai 2026, par lequel Julien Le Guet a été relaxé au bénéfice du doute, faute d'éléments suffisamment probants pour lui attribuer les faits. Il faut dire que l'accusation reposait sur des bases pour le moins ténues : malgré une manifestation de près de 5 000 personnes organisée un 1er mai, devant une gendarmerie et sous l'œil de nombreux services de police et de renseignement, les enquêteurs n'étaient finalement parvenus à produire que deux clichés flous d'une silhouette aperçue de dos...

Le procès prévu le 29 juin à Poitiers n'aura donc pas lieu. Après plus d'un an de procédure, ce dossier est désormais définitivement clos. Il aura pourtant mobilisé magistrats, greffiers et avocat-es pendant de longs mois, avec un coût humain, financier et judiciaire considérable, pour une telle poursuite... À l'heure où des victimes attendent que la justice dispose enfin des moyens nécessaires pour traiter des affaires (dossiers) autrement plus graves, cette mobilisation judiciaire apparaît pour le moins sidérante si ce n'est même profondément indécente pour une affaire d'une telle faiblesse !

Cette procédure, qui prend aujourd'hui fin sans condamnation, illustre parfaitement les dérives des procédures-bâillons utilisées pour épuiser financièrement, judiciairement et psychologiquement celles et ceux qui contestent les politiques destructrices menées par l'État.

Pour autant, **cette victoire ne marque pas la fin des poursuites engagées contre le mouvement. D'autres décisions importantes sont attendues** dans les prochains jours. **Le 1er juillet, quatre camarades**, porte-paroles des Soulèvements de la terre, de la Confédération paysanne et de Bassines Non Merci, **connaîtront le verdict du procès relatif à l'organisation de la manifestation de Sainte-Soline de mars 2023. Le 2 juillet, à Paris, Julien Le Guet sera jugé dans une autre affaire pour avoir qualifié la préfète Emmanuelle Dubée d'« assassine »** lors d'un rassemblement devant la préfecture de Niort, une semaine après la manifestation de Sainte-Soline de mars 2023. Ces propos avaient été tenus dans un contexte où de nombreux manifestant-es avaient frôlé la mort et subi des blessures extrêmement graves, tandis que les secours avaient fait l'objet de retards et de blocages largement documentés. Des questions demeurent aujourd'hui sur les responsabilités dans ces défaillances du dispositif de secours lors de cette manifestation, et dont la préfète aura à répondre devant une cellule d'enquête pour établir sa responsabilité réelle. **Si la procédure engagée par Ludovic Vestieu s'effondre aujourd'hui, d'autres tentatives de criminalisation du mouvement demeurent donc bien actives.**

Merci aux avocat-es et à toutes celles et ceux qui ont apporté leur soutien, sous toutes leurs formes, tout au long de cette procédure. La force de la solidarité collective et la détermination du mouvement ont permis de faire face à cette tentative de répression judiciaire.

Nous restons mobilisé-es contre les méga-bassines, contre l'accaparement de l'eau et des terres par une minorité, et contre la répression et la criminalisation de celles et ceux qui défendent le vivant et les communs.

Le 28 juin, tou-te-s à Mehun-sur-Yèvre pour empêcher que les bassines ne se propagent dans le Berry.

Du 9 au 12 juillet, tou-te-s dans les Hauts-de-France pour mettre à bas le projet de Megacanal Seine - Nord Europe et de sa giga-bassine (+ de 20 fois Sainte-Soline!)

La lutte continue !

